

II

*La Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique
à l'Ambassadeur du Canada*

(Traduction)

Washington, le 21 décembre 2010

Son Excellence Monsieur Gary Albert Doer
Ambassadeur du Canada

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note diplomatique
n° UNEN0075 datée du 21 décembre 2010, qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de me référer aux récentes recommandations
de la Commission du saumon du Pacifique au sujet du chapitre 4 de
l'Annexe IV du *Traité entre le Gouvernement du Canada et le
Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le saumon du
Pacifique*, signé à Ottawa le 28 janvier 1985, tel qu'amendé (le
« Traité »). L'expiration automatique de ce chapitre est prévue pour le
31 décembre 2010. J'ai donc l'honneur de proposer que nos
deux gouvernements concluent un accord, conformément à
l'Article XIII du Traité, en vue d'apporter l'amendement suivant à
l'Annexe IV :

Que le libellé du paragraphe 1 du chapitre 4 de l'Annexe IV
soit remplacé par ce qui suit : « Les dispositions du présent
chapitre visent la période de 2005 à 2012, inclusivement. »

Si la proposition énoncée dans la présente note agréé à votre
gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que cette note, dont les
versions en langues française et anglaise font également foi, ainsi que
votre réponse affirmative constituent entre nos deux gouvernements un
accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse, et demeurera
en vigueur pour une période de deux ans commençant le
1^{er} janvier 2011.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire d'État,
l'assurance de ma très haute considération. »